

“ Donné à Rome, près de Pierre, le 24 juillet de l'an 1873 de notre Pontificat, la vingt-huitième année.

“ PIE IX, PAPE ”

— Pendant que le Vatican et la France échangent ainsi les plus admirables sentiments que la Religion puisse mettre au cœur de l'homme, pendant que des députés consolent Pie IX et que celui-ci les encourage à persévérer dans la voie des réparations où ils sont si pieusement entrés, le gouvernement de Victor Emmanuel s'enfonce de plus en plus dans son borborygme et accumule sur sa tête les crimes qui doivent tôt ou tard amener sa ruine.

Il poursuit surtout avec acharnement l'application de la loi de suppression des ordres religieux et de la confiscation de leurs biens, en commençant par le plus facile, c'est-à-dire qu'il chasse d'abord les religieuses de leurs monastères. Tous les jours, on apprend que telle ou telle communauté a été forcée de se réfugier dans quelque couvent encore libre ou de chercher un refuge dans quelque asile préparé par Sa Sainteté. Déjà près de 300 religieuses de tous Ordres sont réunies dans la villa pontificale de Castel Gondolfo. Actuellement on presse les supérieurs des communautés religieuses d'hommes de fournir les renseignements demandés par la *Junte liquidatrice* des propriétés ecclésiastiques.

Les bons religieux n'ont aucun moyen humain de se soustraire à la violence qui leur est faite par les voleurs officiels. D'ailleurs, la Sacrée Pénitencerie leur a enjoint de ne pas refuser les renseignements exigés, tant on semble convaincu que les spoliateurs n'auront pas le temps d'accomplir le vol des biens de l'Eglise. Mais en même temps qu'ils présenteront l'inventaire de leurs propriétés, les chefs d'ordre devront protester contre la violence qui leur est faite.

Dans tous les cas, quoique les communautés n'aient pas refusé de satisfaire aux injonctions de la junte chargée de *liquidier* la propriété ecclésiastique, elles attendent l'expiration de tous les délais pour se conformer à ses exigences. Ce ne sera donc qu'au 1er novembre qu'elles présenteront leur inventaire avec leur protestation. Et d'ici à cette date, il peut se produire des événements qui entravent l'action du gouvernement dans son œuvre de spoliation.

Les choses marchent vite en ces temps tourmentés. L'agitation qui règne actuellement en Italie, l'audace toujours croissante des sociétés secrètes et surtout de l'Internationale et leurs menaces à l'adresse du gouvernement piémontais font prévoir un dénouement assez prochain qui ne sera pas à l'avantage de Victor Emmanuel et de son ministère. D'un autre côté, la France, tout en gardant une attitude des plus pacifiques à l'égard de l'Italie, n'a jamais abandonné ses griefs contre le gouvernement piémontais, ni oublié que ce gouvernement a trahi la foi des traités; aussi est-elle résolue, quand le moment sera venu, à revendiquer l'exécution des engagements et à exiger le rétablissement des autonomies de la Péninsule, ainsi que le comportaient les réserves faites depuis l'année 1859.

— En France, la transformation est constante et rapide. Les gens de bien longtemps retenus par la crainte des radicaux, qui, au besoin se transformaient en communalards, démontrent clairement que le vieux sang français n'a pas complètement dégénéré et qu'il est encore digne de sa haute mission.

Il se produit actuellement dans ce pays un fait des plus remarquables, nous dirons même providentiel. Les nombreux partisans de la monarchie constitutionnelle étaient jusqu'à ces derniers jours fortement divisés entre eux, les uns donnant leurs suffrages aux princes de la famille d'Orléans et les autres à la famille Bourbon représentée aujourd'hui par

le Comte de Chambord. En ce moment, toute dissidence a disparu, les partis royalistes se groupent autour d'un seul homme, le Comte de Chambord.

La *fusion*, car tel est le nom que l'on a donné à cette association, acquerra par ce fait une force qui nous fait augurer favorablement de l'avenir. Le gouvernement du Maréchal MacMahon semble d'ailleurs favoriser le retour à la monarchie et si les partis continuent à s'entendre, la royauté sera avant peu le gouvernement de la France.

Les sociétés secrètes et en général tous les révolutionnaires voient dans ces événements une menace contre leur existence et se mettent en mesure de les combattre par tous les moyens infâmes dont ils disposent. Néanmoins, nous espérons que leurs œuvres d'iniquités tirent vers leur fin et que la délivrance est proche.

— Le gouvernement prussien continue à battre la marche dans la haine que tous les impies ont voué à la Religion catholique. Bismarck a déclaré une guerre acharnée à l'Eglise de Jésus-Christ à cette Institution qui ose mettre sa puissance à l'encontre de la sienne. Son orgueil alimenté par ses étonnants succès, ne peut souffrir qu'un pouvoir quelconque vienne lui dire : *Tu n'iras pas plus loin*; aussi a-t-il engagé avec ce pouvoir une lutte ardente qui ne cessera que par l'anéantissement de l'un des deux champions.

Aux yeux du monde, la lutte n'est pas égale : Bismarck a pour lui la force, les gros bataillons, le canon Krüpps, auxquels l'Eglise ne peut opposer que son admirable patience et sa foi inaltérable dans les promesses de son divin Fondateur. Cependant aux yeux du catholique l'issue de la lutte ne peut être douteuse : Bismarck succombera et l'Eglise restera triomphante. Ce n'est plus ici une bataille à coup de canons, c'est une lutte de principes dans laquelle la victoire reste en définitive au droit. Le chancelier prussien n'est pour nous qu'un insensé qui se détruit lui-même et avec lui le pouvoir qu'il devait maintenir.

Le clergé prussien est fermement décidé à s'opposer de toutes ses forces à l'exécution des nouvelles lois ecclésiastiques. De son côté, l'autorité civile poursuit impitoyablement tous ceux qui se mettent en contravention avec ces lois. Ainsi, plusieurs procès viennent d'être intentés à l'Archevêque de Posco, qui a nommé des curés et des vicaires suivant l'ancienne loi concordataire, sans prévenir l'autorité civile, ainsi que le lui prescrivait les nouvelles lois passées devant les chambres prussiennes. L'archevêque a refusé de comparaître devant la cour et sera certainement condamné par contumace.

Il existe en Silésie, province prussienne une société catholique dont le but est de porter des secours aux malades et aux blessés. Cette société, connue sous le nom d'*Association des Chevaliers de Malte*, est en ce moment menacée de la dissolution. L'association avait pour bailli le duc de Ratibor, promoteur d'une adresse à l'empereur approuvant les mesures prises contre l'épiscopat. A une récente élection, la majorité des chevaliers destitua le duc de Ratibor de ses fonctions. Celui-ci sortit de l'Association avec vingt-huit autres membres également signataires de l'adresse. Et le gouvernement paraît décidé à dissoudre la Société sous le prétexte qu'elle se serait occupée de questions politiques.

Enfin, on annonce l'intention de l'autorité de faire une loi interdisant toute procession publique.

Ces persécutions créent une forte agitation dans l'empire allemand et prirent toutes les autres questions politiques.

— En Canada, l'attention publique est toujours fortement occupée de la fameuse enquête sur la conduite du gouvernement à l'égard du Chemin de fer du Pacifique. La